



Ville de ROUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROUSSET

Séance du 22 janvier 2026

N° 1/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mr Philippe PIGNON, Président ;

Date de la convocation : 14 janvier 2026

Présents : MM. Pignon Philippe, Aubert Mireille, Canal Patricia, Eymard Régine, Espoto Gilbert, Gaisnon Jeanne, Gournay Anne, Hobel Laurence, Lerda Pascale, Marianelli Dominique, Smedding-Touraille Sabine.

Absents/Excusés : MM. Reffet Frédérique, Walter Jean-Pierre, Arrighi Lisette, Hoube Ludovic.

Secrétaire de séance : Anne GOURNAY

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association des « Restos du Cœur »

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration, qu'alors que la pauvreté en France ne cesse de s'aggraver, l'association des « Restos du Cœur », qui a lancé sa 41^{ème} campagne, ne sait pas si elle aura les moyens de faire face à cette hausse constante de bénéficiaires.

Monsieur le Président indique que le C.C.A.S souhaite continuer à apporter un soutien financier à l'association afin que celle-ci puisse continuer à apporter une assistance bénévole aux personnes les plus démunies, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose de verser à l'Association des « Restos du Cœur », une subvention d'un montant de 1 000,00 euros.

Le Conseil d'Administration

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

-Après en avoir délibéré, conformément à la loi,

-Décide de verser une subvention d'un montant de 1 000,00 euros, à l'association des « Restos du Cœur »,

-Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget du C.C.A.S,

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

La secrétaire

Anne GOURNAY



le Président

Philippe PIGNON